

Avis voté en plénière du 13 juin 2018

Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

Déclaration du groupe CFE-CGC

En chiffres, la jeunesse en difficulté c'est :

- 284 000 mineurs qui sont pris en charge dans les départements au titre de la protection de l'enfance ;
- 2 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans qui sont ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas de scolarité.

Il y a donc urgence !

La CFE-CGC partage la plupart des préconisations de cet avis, dont l'objectif est d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement de ces jeunes majeurs. Nous devons les aider à accéder à plus d'autonomie et à s'insérer socialement et professionnellement. Il en va de l'avenir de notre modèle social qui risque d'être en danger si une partie de notre jeunesse ne trouve pas, ou plus, sa place dans la société !

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis car nous soutenons avec force cette volonté de protéger et d'aider notre jeunesse fragile et vulnérable, mais aussi de prendre en considération ses aspirations, d'être à son écoute.

Nous retenons tout particulièrement la préconisation pour la construction autour de la jeune personne d'un réseau de personnes-ressources qui seront des marraines ou des parrains, des formateurs, voire des mentors. Cette initiative ne peut que l'aider, notamment pour son insertion professionnelle.

Ensuite, les deux scénarii proposés ont fait débat et pour notre organisation nous retenons la proposition de création d'un droit spécifique pour les jeunes majeurs : à défaut d'une amélioration du droit commun, les départements et l'État devraient instituer un droit spécifique pour les jeunes majeurs sortant de l'ASE, à savoir une prise en charge jusqu'à la fin des études ou le premier emploi.

En plus de ces deux préconisations, pour le groupe CFE-CGC, un impératif : la formation initiale et continue des personnels, notamment autour du parcours de l'enfant et de son volet santé.

Pour conclure, le groupe CFE-CGC souhaite que les Pouvoirs publics prennent en compte cet avis lors de l'élaboration de leur future stratégie interministérielle pour la protection de l'enfance et de l'adolescence.

Une meilleure prise en compte des besoins et des droits de ces jeunes gens, « marqués par la vie » est une urgence !